

ENCORE SUR L'INDÉPENDANCE...

Le débat sur la nécessaire indépendance du syndicalisme par rapport aux partis et à l'Etat est tranché depuis le Congrès d'Amiens de 1906, du moins pour les syndicalistes que nous sommes.

Il n'en est pas ainsi pour tout le monde, notamment pour ceux qui prétendent subordonner les «*intérêts particuliers*» des salariés à «*l'intérêt général*». Ceux-là n'ont jamais désarmé. Le parti qui ose encore s'appeler «*socialiste*» a précisé ses positions en la matière avant l'élection présidentielle. Une résolution de son comité directeur nous indique ceci:

«Si tous les syndicats du monde capitaliste se sont heurtés au choc économique, tous n'ont pas subi les mêmes pertes. Certains comme en RFA ou en Suède, mais aussi dans les pays du Bénélux, ont réorienté leurs actions et discours afin de prendre en compte l'évolution de leur économie nationale. Le monde syndical français est, lui, resté dans un rôle exclusivement revendicatif, ayant pour cible le patronat mais aussi parfois, notamment entre 1981 et 1986, le gouvernement. S'il est légitime qu'une organisation syndicale s'intéresse d'abord à défendre les intérêts de ses adhérents et de l'ensemble des travailleurs de l'entreprise, l'évolution de la société française démontre que ce comportement est aujourd'hui insuffisant pour pouvoir être le contre-pouvoir nécessaire que nous souhaitons.

Le monde syndical doit maintenant pouvoir passer à une phase de responsabilité dans le monde du travail.

Cette indispensable mutation contribuera à l'amélioration des ressources des syndicats et par corrélation, du taux de syndicalisation en France.

Plusieurs pistes peuvent être étudiées, comme la gestion, par les organisations syndicales, de centres de formation professionnels, de centres sociaux en faveur des plus défavorisés. La création et la gestion par les syndicats d'un système d'assurance sociale ou mutualiste en direction de l'ensemble des travailleurs d'une entreprise sont aussi des pistes de réflexion à envisager.

Mais ces différentes mesures ne pourront être mises en œuvre qu'avec le développement d'un partenariat entre le gouvernement et le monde syndical.

Le Parti socialiste est résolu à répondre à la demande de dignité qu'exprime la volonté de participation des salariés au pouvoir économique sur le lieu de travail...

La revendication d'un partage de la décision dans l'entreprise constitue un facteur central de la démocratie économique».

Ces lignes se passent de commentaires. A ceci près que les auteurs de ces propositions sont au gouvernement, qu'ils entendent y rester, avec le soutien du CDS dont les orientations s'inspirent directement de la doctrine sociale de l'Eglise (1). Le parti majoritaire au gouvernement étant lui-même largement investi par les tenants de la même doctrine, il faut s'attendre au développement de l'offensive contre l'indépendance syndicale par rapport à l'Etat.

On nous objectera que les dangers d'intégration ne sont pas nouveaux, que d'autres ont formulé les mêmes exigences de capitulation des syndicats. Certes, mais aujourd'hui, ce ne sont ni Chirac, ni Le Pen qui gouvernent. Autant nous refusons (qui en doute?) les théories extrémistes d'un Le Pen, autant nous devons être clairs: ceux qui aujourd'hui recherchent l'organisation d'un consensus généralisé, impliquant, répétons-le, la mise au pas des syndicats par intégration plus ou moins progressive, sont ceux qui ont les rênes du pouvoir. L'arbre ne doit pas cacher la forêt.

Nous savons, parce que nous les connaissons, que nous sommes en contact quotidien avec eux dans nos syndicats, que nombreux sont les militants ou adhérents du PS qui pensent comme nous sur ce point essentiel de l'indépendance du syndicalisme.

Certes, ils ne le disent pas aussi ouvertement, au nom de leur attachement «à la maison», comme ils disent, mais aussi parce que le vieux mythe «droite-gauche» les influence encore, et qu'à tout prendre, expliquent-ils, il faut empêcher «les autres de passer».

Et pourtant, nous les savons nombreux qui ont mal apprécié le contenu de la «La lettre aux Français», l'ouverture au centre, autrement dit à droite, et qui s'interrogent sur les 30% d'abstentions, dont personne ne nie qu'ils se situent majoritairement dans l'électorat ouvrier et populaire.

Comment ne s'interrogeraient-ils pas également en lisant attentivement la lettre que Michel Rocard a adressée à ses ministres?

On peut y lire notamment:

«...Je combattrai, dans le principe même, l'excès de législation ou de réglementation, tout particulièrement lorsqu'il apparaîtra qu'un allègement des contraintes de droit écrit permettrait, grâce à la négociation sociale et à la responsabilité individuelle, d'obtenir des résultats au total plus satisfaisants pour la collectivité (...).

Il vous faudra pour cela pousser les administrations placées sous votre autorité à se rendre plus disponibles aux citoyens, qu'il s'agisse de faciliter aux usagers l'accès des services publics (heures d'ouverture, accueil aux guichets, personnalisation de contacts administratifs, etc...) ou, de façon plus ambitieuse, d'identifier, d'analyser et de prévenir le mécontentement social (...).

En conséquence, la légitimité, comme l'efficacité de l'intervention de l'Etat exigent désormais de façon urgente d'améliorer la productivité et la qualité des services publics. Je vous demande donc de poursuivre les efforts faits dans ce sens par mes prédécesseurs, et d'engager de nouvelles actions dans le même but».

C'est donc clair: encore d'autres directives contenues dans cette lettre ayant pour résultat d'amoin-drir un peu plus le rôle du Parlement, de renforcer le pouvoir personnel (mais n'est-ce pas dans la logique même de la Constitution de la Vème République), l'autogestionnaire Michel Rocard confirme la poursuite de la déréglementation du pôle social, le rôle dévolu aux usagers, la flexibilité dans les services publics avec la recherche d'une rentabilité accrue.

Si nous disons en outre que, dans le passage suivant, nous voyons la marque nettement prononcée du «principe de subsidiarité» de l'encyclique Quadragesimo Anno, nous rétorquera-t-on à nouveau que nous sommes des anticléricaux primaires?

«Il conviendra, en outre, de tirer parti, dans la formation de vos projets, des initiatives, des bonnes volontés et des idées dont est riche la société civile. Au fur et à mesure que les acteurs sociaux, économique et culturels se révèlent, aussi à se saisir de tâches d'intérêt général, l'action de l'Etat doit passer de la gestion directe au «laisser faire», du «faire faire» à l'incitation et de l'incitation à la définition des règles du jeu».

Michel Rocard et Pierre Bérégovoy ont confirmé par ailleurs leur intention de ne rien changer du budget de leurs prédécesseurs, de maintenir la rigueur salariale. C'est donc la poursuite de l'austérité l'on voudrait nous faire cogérer.

Les quelques socialistes, qui se sont émus de l'article publié récemment dans *L'Ouest-syndicaliste* par mon ami Alexandre Hébert, seraient inspirés, en tout cas plus utiles au socialisme, de dire leur vertueuse indignation et réserver leurs coups à ceux qui, délibérément, ont décidé combattre le syndicalisme confédéré indépendant, et par conséquent les intérêts de la classe ouvrière.

J. SALAMERO.
